

## Hyloris Pharmaceuticals SA

Société anonyme (*naamloze vennootschap*)  
Boulevard Gustave-Kleyer 17  
4000 Liège  
Belgique  
Numéro d'entreprise : 0674.494.151 (Liège, Division de Liège)

(ci-après dénommée « **Société** »)

---

### Vote par Lettre

---

La Société invite ses actionnaires à voter par correspondance en vue de l'assemblée générale ordinaire ("l'**Assemblée**") qui se tiendra à huis clos **le mardi 8 juin 2021**.

Veillez envoyer un formulaire de vote par lettre complété, daté et signé à la Société au plus tard **le mercredi 2 juin 2021** (date de réception par la Société), par e-mail à [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com) ou par courrier à Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Gustave-Kleyer 17, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de M. Koenraad Van der Elst, Chief Legal Officer.

Veillez noter que la société rejettera les votes par lettre qui arrivent en retard ou qui ne sont pas conformes aux exigences énoncées dans la convocation.

**Le/la soussigné(e)**, (nom et prénom) ou (Pour les personnes morales) représentée par

---

Demeurant/ayant son siège social à :

---

- i. propriétaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues dans la convocation (**Compléter le cas échéant**).
- ii. propriétaire de \_\_\_\_\_ actions dématérialisées (nombre d'actions représentées) de la Société, pour lesquelles il/elle déclare avoir accompli les **Formalités de participation** prévues par la convocation (**Compléter le cas échéant**).

**Vote par lettre:**

De la manière indiquée ci-dessous en ce qui concerne les résolutions proposées à l'Assemblée, qui se tiendra **le mardi 8 juin 2021 à 14h00** au **Boulevard Gustave-Kleyer 17, 4000 Liège, Belgique**.

Veillez noter que les formulaires de vote en blanc sont nuls. Si vous ne donnez pas d'instructions de vote concernant l'une des résolutions proposées ou si, pour une raison quelconque, les instructions de vote données manquent de clarté, l'actionnaire s'abstiendra de voter concernant cette résolution proposée. S'il y a lieu de voter sur des décisions à prendre par l'assemblée, pendant l'assemblée, concernant le déroulement et/ou l'organisation de l'assemblée, sous réserve du respect du Code Belge des Sociétés et Associations, l'actionnaire s'abstiendra de voter.

En cas de modification de l'ordre du jour et/ou des résolutions proposées, la société publiera un ordre du jour révisé avec des points supplémentaires à l'ordre du jour et/ou des propositions de résolutions supplémentaires au plus tard **le lundi 24 mai 2021**.

Simultanément à la publication d'un ordre du jour révisé, la Société mettra à disposition un formulaire de vote par lettre modifié sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://investors.hyloris.com/shareholder-information/shareholders-meetings/>. Les formulaires de vote par lettre qui sont parvenus à la Société avant la publication d'un ordre du jour révisé restent, d'une part, valables pour les points de l'ordre du jour auxquels les votes par lettre s'appliquent. D'autre part, l'actionnaire s'abstiendra de voter sur tous les nouveaux points de l'ordre du jour ou sur les résolutions proposées. Les actionnaires ont donc la possibilité de soumettre un nouveau formulaire de vote par lettre en utilisant les formulaires modifiés, conformément à la convocation.

La Société mettra à la disposition des actionnaires qui ont voté par lettre une vidéoconférence de l'Assemblée. Les actionnaires qui communiquent à la Société une adresse électronique dans la section désignée ci-après, recevront un lien pour suivre la vidéoconférence.

**Adresse e-mail :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(Compléter en écriture claire)

**Ordre du jour et votes**

1. **Prendre connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020**

***Proposition de résolution***

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

2. **Prendre connaissance du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020**

***Proposition de résolution***

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

3. **Approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et l'affectation des résultats**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et l'affectation des résultats telle qu'établie par le Conseil d'administration. L'affectation des résultats se présente comme suit :

Perte de l'exercice 2020	(6.623.379 €)
Perte reportée de l'exercice précédent	(125.752 €)
Perte à reporter	(6.749.131 €)

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

4. **Prendre connaissance des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

***Proposition de résolution***

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

5. **Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

***Proposition de résolution***

Le Conseil d'administration soutient que ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

6. **Donner décharge aux membres du Conseil d'administration**

***Proposition de résolution***

Il est proposé de donner décharge à chaque membre du Conseil d'administration pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**7. Donner décharge au commissaire aux comptes**

***Proposition de résolution***

Il est proposé de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**8. Approuver la politique de rémunération**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'approuver la politique de rémunération, conformément à l'article 7:89/1 du Code des sociétés et des associations belge. La politique de rémunération est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://investors.hyloris.com/shareholder-information/shareholders-meetings/>.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**9. Voter (vote consultative) le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (vote consultatif)**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, tel qu'élaboré dans le rapport annuel à la *sous-section Rapport de rémunération du Chapitre 2 intitulé Gouvernance d'entreprise*. Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2020 sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://investors.hyloris.com/financial-information/#financialreports>.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**10. Approuver la nomination de Pienter Jan BV (représentée de manière permanente par M. Chris Buyse) en qualité de membre indépendant du Conseil d'administration, ainsi que sa rémunération**

***Proposition de résolution***

Se référant à la recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration confirme que M. Chris Buyse satisfait aux critères d'indépendance énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations belge et à ceux figurant dans la recommandation 3:5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Les qualifications professionnelles de M. Chris Buyse et la liste des postes qu'il occupe sont disponibles sur le site Internet de la Société, à l'adresse <https://investors.hyloris.com/shareholder-information/shareholders-meetings/>.

Il est proposé de nommer Pienter Jan BV (représentée de manière permanente par M. Chris Buyse, et dont le siège social est situé Baillet-Latourlei 119 A, 2930 Brasschaat, Belgique) en tant

que membre indépendant du Conseil d'administration de la Société, pour un mandat de quatre ans qui arrivera à échéance au terme de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

Il est proposé d'approuver la rémunération de Pienter Jan BV. Celle-ci est conforme à la politique de rémunération et se compose d'une rémunération fixe annuelle de 12 500 € (hors TVA).

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

**11. Donner procuration pour l'accomplissement des formalités**

***Proposition de résolution***

Il est proposé de conférer des pouvoirs spéciaux à M. Koenraad Van der Elst, Directeur juridique de la Société, ainsi qu'à Mme Gisèle Rosselle et MM. Cédéric Devroey et Thijs Keuleers, tous avocats du cabinet Strelia, dont le siège social est situé rue Royale 145, 1000 Bruxelles.

Ces pouvoirs spéciaux permettent à chacun d'eux d'agir à titre individuel, avec faculté de subdélégation pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes formalités relatives aux obligations de publication imposées par la loi concernant les résolutions adoptées lors de la présente Assemblée et, plus particulièrement, à la publication d'un extrait du présent procès-verbal dans les Annexes au Moniteur belge et, d'une manière générale, pour accomplir toutes démarches au greffe du tribunal de l'entreprise et tout ce qui est nécessaire à ces fins.

<input type="checkbox"/> POUR	<input type="checkbox"/> CONTRE	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

\*\*\*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2021

par

\_\_\_\_\_

(nom et prénom) ou ((pour les personnes morales) représentée par))

Signature(s):